



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

**Action de solidarité envers les populations victimes du raz-de-
marée en Indonésie - Attribution d'une subvention de 20 000 €**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

DELIBERATION D20050001

marée en Indonésie - Attribution d'une subvention de 20 000 €

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Une catastrophe naturelle particulièrement dramatique vient de toucher l'Océan Indien.

Une solidarité internationale de grande ampleur s'est mise en œuvre pour venir en aide aux pays et aux populations concernés.

La ville de Niort a décidé de s'engager dans cette démarche de solidarité qui regroupe les associations humanitaires nationales, internationales, les organisations non gouvernementales, les Etats et les collectivités de toutes natures, par une contribution de 20 000 euros. Compte tenu des liens noués avec la République d'Indonésie depuis la visite de son ambassadeur à Niort en avril 2004, c'est vers ce pays que notre ville a l'intention de diriger particulièrement son action de solidarité. Par ailleurs, c'est l'Ile de Sumatra qui a été la plus affectée par le raz-de-marée, tant en ce qui concerne le nombre de victimes que les dégâts matériels et c'est donc là où nous souhaitons faire porter prioritairement notre effort.

La ville de Niort entend verser sa contribution financière via le dispositif mis en place par la délégation à l'action humanitaire du ministère des affaires étrangères qui a créé un fonds d'urgence humanitaire (contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles à l'étranger) pour répondre à ce type de situation.

Ce fonds de concours, outre la garantie de bonne utilisation des crédits, permet de cibler le type d'aide souhaité et ses bénéficiaires et d'être tenu informé de l'utilisation de cette aide.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider de l'attribution d'une subvention de 20 000 euros au profit de la solidarité envers les populations sinistrées de l'Ile de Sumatra en République d'Indonésie.
- Verser cette contribution au fonds de concours n° 011-6-008 de contribution de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles à l'étranger, géré par la délégation à l'action humanitaire du ministère des affaires étrangères.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)